



📌 **À lire avant toute inscription en compétition.** Ce document résume les conditions, les documents à fournir et les règles fédérales FFKMDA à respecter.

PRÉALABLE À L'INSCRIPTION

- Avoir acquis un niveau technique suffisant (a minima grade jaune pour le light, bleu pour le plein contact).
- Inscription possible selon les aptitudes du candidat et l'avis favorable du moniteur.
- Vérifier et communiquer votre poids (tolérance : 1 kg pour le light, 200 g en plein contact).

Inscription → Date de forclusion à respecter. Aucune modification n'est possible après la forclusion.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À PRÉSENTER

- Autorisation parentale de participation à la compétition
- Autorisation parentale de soins
- Photocopie de la carte d'identité du/des parent(s) — pour les athlètes mineurs
- Questionnaire de santé renseigné, daté et signé, ou certificat médical conforme à la catégorie d'engagement, avec cachet et signature du médecin (modèle FFKMDA téléchargeable sur le site fédéral ou sur le volet du passeport)
- Passeport sportif rempli, licence et photo collées

JOUR J

Respect des horaires du contrôle administratif et de la pesée.

Équipements conformes : ongles coupés, protège-tibias tissu, casque rouge ou bleu, coquilles (H/F), protège-dents, short en cohérence avec la discipline, etc. — voir le détail avec vos moniteurs.

POUR RAPPEL — INFORMATIONS CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE FÉDÉRAL

a) Personnes mineures — pratique exclusive en loisir, éducatif ou assaut (KO non autorisé)

- Présentation de l'attestation de renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale (annexe 1B).
- Une réponse positive à l'une des questions du questionnaire de santé conduit à un examen médical, pour la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive, datant de moins de 6 mois (annexe 1C).
- La durée de validité d'un certificat médical s'apprécie au jour de la demande de licence.

b) Personnes majeures — pratique exclusive en loisir ou en assaut (KO non autorisé)

- Présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du kickboxing, du muaythaï, du pancrace et de leurs disciplines associées, pour le loisir ou la compétition « light, assaut » (annexe 1C).
- Ce certificat est valable 3 ans s'il est complété, pour les 2^e et 3^e années, d'une attestation précisant que la réponse au questionnaire de santé FFKMDA — personne majeure — a donné lieu à un ensemble de réponses négatives (annexe 1D).
- Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé impose un examen médical, la personne majeure doit alors présenter un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du kickboxing, du muaythaï, du pancrace et de leurs disciplines associées, pour le loisir ou la compétition « light, assaut », datant de moins de 6 mois (annexe 1C).
- La durée de validité d'un certificat médical (3 ans ou 6 mois selon le cas) s'apprécie au jour de la demande de licence.

c) Personnes mineures (cadets 2^e année, juniors) ou majeures — pratique en combat (KO autorisé)

- Présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an, établissant l'absence de contre-indication à la pratique du kickboxing, du muaythaï, du pancrace et de leurs disciplines associées en combat (KO autorisé) (annexe 1E).
- La délivrance de ce certificat est subordonnée à la réalisation d'un examen médical spécifique comprenant :

- un examen neurologique et de santé mentale, pouvant être effectué par un médecin généraliste ;
- un examen ophtalmologique (acuité visuelle, champ visuel, tonus oculaire et fond d'œil) effectué par un médecin spécialiste.